

## **« État de droit, pilier du développement »**

### **Lancement de l'initiative de l'Union européenne pour l'État de droit en Asie centrale**

**Réunion des ministres de la Justice de l'Union européenne et d'Asie centrale  
Bruxelles, les 27 et 28 novembre 2008**

#### **Communiqué conjoint**

Les ministres de la Justice de l'Union européenne et des pays d'Asie centrale,

Conscients de l'importance que revêt le renforcement de l'État de droit, condition essentielle du développement d'un cadre politique stable, du fonctionnement des structures économiques et de la protection efficace des droits de l'homme ;

Désireux de donner un nouvel élan à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union européenne pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale adoptée par le Conseil européen le 21 juin 2007 ;

Résolus à partager leur expérience et leur expertise en vue de mettre en œuvre des réformes législatives, judiciaires et administratives ;

Conformément aux documents relatifs aux priorités bilatérales arrêtés conjointement par l'Union européenne et les pays d'Asie centrale,

1. Se félicitent de l'Initiative de l'Union européenne pour l'État de droit en Asie centrale ;

2. Expriment leur détermination à établir un partenariat étroit en vue de favoriser les échanges d'expérience en matière législative et judiciaire, sur la base des projets en cours, et à

mettre en œuvre de nouveaux projets concrets destinés à renforcer la coopération entre l'Union européenne et les pays d'Asie centrale ;

3. Soulignent l'importance des échanges d'expérience et d'expertise dans le contexte d'une approche équilibrée qui tient compte des synergies régionales ainsi que des réformes réalisées par chacun des pays d'Asie centrale et de leurs besoins, et qui ouvre la voie à une coordination efficace des projets de la part de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne ;

4. Expriment leur volonté de renforcer leur coopération dans toutes les branches du droit sur la base de projets communs s'inscrivant dans le cadre du document de réflexion sur l'Initiative de l'Union européenne pour l'État de droit en Asie centrale présenté lors de la réunion de la troïka ministérielle UE - Asie centrale les 9 et 10 avril 2008 à Achgabat ;

5. Notent l'importance de la coopération dans le domaine du droit constitutionnel et administratif, ainsi que dans celui de son application ;

6. Soulignent que la formation initiale et continue de l'ensemble des professions juridiques est essentielle pour renforcer l'État de droit, en complémentarité avec l'initiative de l'Union européenne sur l'éducation ;

7. Expriment leur intérêt pour les échanges d'expérience et la coopération dans le domaine du droit pénal, en particulier sur les questions de procédure pénale ;

8. Expriment le souhait d'organiser des conférences thématiques régionales en Asie centrale en 2009 afin d'assurer le suivi de la présente conférence ministérielle ;

9. Décident de se réunir à nouveau en 2010 en Asie centrale afin d'évaluer les progrès accomplis, de passer en revue leurs actions de coopération et d'envisager des mesures pratiques destinées à assurer la poursuite de l'Initiative de l'Union européenne pour l'État de droit en Asie centrale.